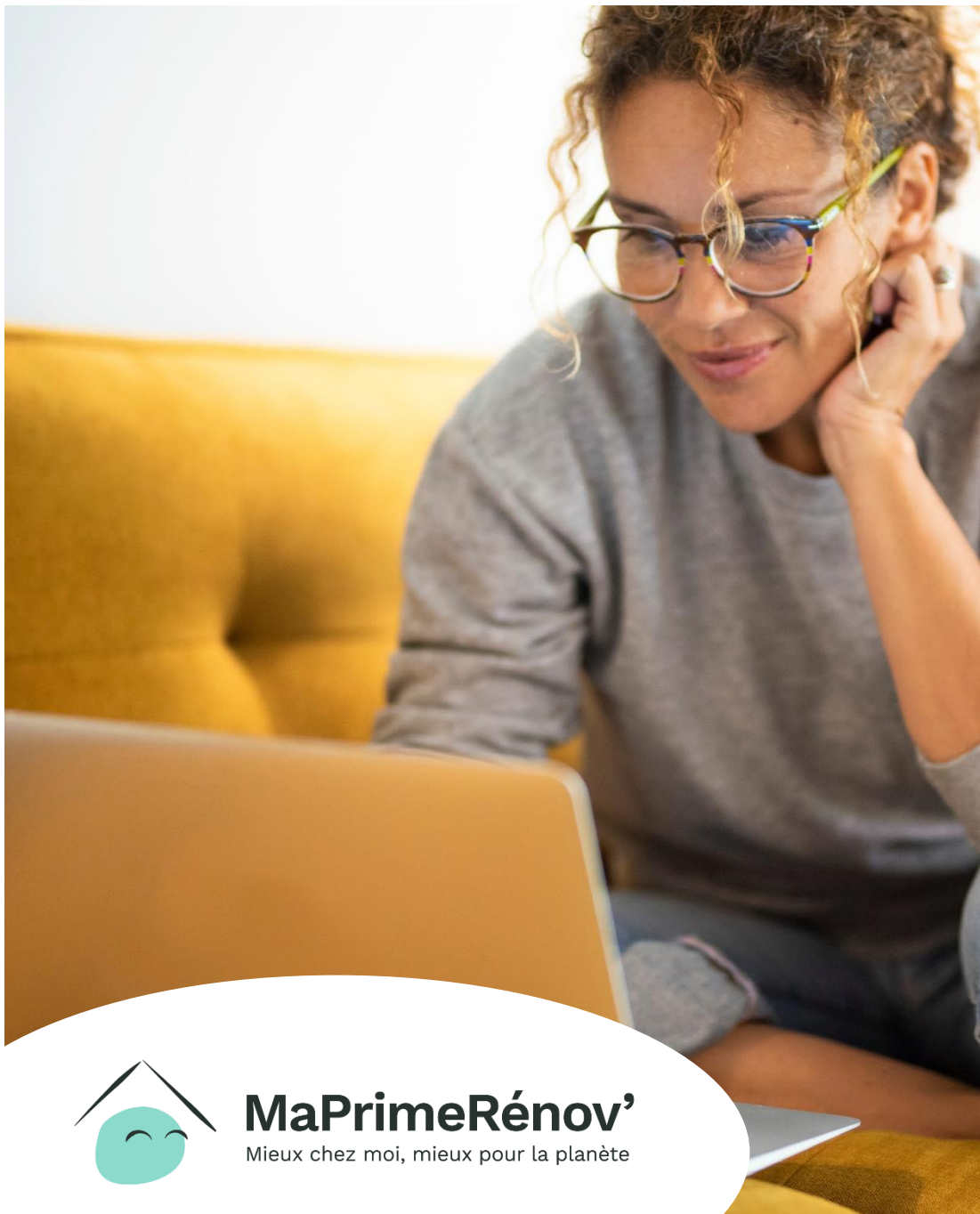




Les 4 règles les plus importantes pour votre dossier MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Sommaire

| | |
|---|----------|
| 1. Faites votre demande | 4 |
| Vérifiez si vous pouvez demander cette aide | 4 |
| Créez votre compte avec vos informations personnelles..... | 5 |
| 2. Déclarez les autres aides financières que vous recevez pour vos travaux | 6 |
| 3. Vérifiez que le devis signé et la facture sont identiques | 6 |
| 4. Vérifiez que votre dossier est complet | 7 |

MaPrimeRénov' est une aide financière de l'État.

Cette aide sert à faire des travaux dans votre logement par exemple pour



- installer un nouveau chauffage
- isoler les murs
- changer de fenêtres

Ces travaux aident à avoir moins froid l'hiver et moins chaud l'été. Ils aident à dépenser moins d'énergie.

C'est ce qu'on appelle des travaux de rénovation énergétique.

Il y a plusieurs conditions nécessaires pour avoir MaPrimeRénov'.

Vous devez d'abord répondre à plusieurs questions, comme :

- quels travaux de rénovation vous voulez faire ?
- quelle est votre situation financière ?
Par exemple combien d'argent vous gagnez par an.
- ...

Voici les 4 règles les plus importantes

pour demander l'aide financière MaPrimeRénov'.

1. Faites votre demande

Vérifiez si vous pouvez demander cette aide



Cela s'appelle l'éligibilité.

Pour demander MaPrimeRénov' vous devez :

1. **Être le propriétaire** du logement à rénover
2. **Ne pas avoir commencé** les travaux avant votre demande
3. **Demander à des entreprises labellisées RGE de faire les travaux.**

Ce sont des entreprises reconnues par France Rénov parce qu'elles respectent la planète.



Vous pouvez trouver la liste des entreprises labellisées RGE sur cette adresse internet :

<https://francerenov.gouv.fr/annuaire-rge>



Si vous vous êtes dans ces 3 cas,

répondez ensuite à un premier questionnaire sur :

- vous
- votre logement
- et votre projet



Selon vos réponses nous vous dirons si vous pouvez faire la demande de MaPrimeRénov'.



Créez votre compte avec vos informations personnelles

Si vous remplissez ces premières conditions,
créez votre compte personnel sur internet.
Vous devez enregistrer vos informations personnelles
comme :

- votre prénom
- votre nom

**Votre prénom et votre nom seront demandés
à chacune des étapes.**

- l'adresse de votre logement que vous voulez rénover
- votre numéro fiscal et le revenu fiscal de référence :
vous pouvez trouver ces informations
sur votre avis d'impôt sur le revenu.

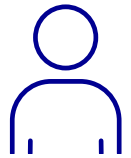
Si le logement à rénover appartient à plusieurs personnes,
chaque personne doit être d'accord avec les travaux.

Si vous êtes tous d'accord remplissez le formulaire.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur ce lien :

www.anah.fr/fileadmin/anah/MaPrimeRenov/Attestation_MPR_representant_unique_bien_en_indivision.pdf

C'est très important de répondre correctement
à toutes les questions.



2. Déclarez les autres aides financières que vous recevez pour vos travaux



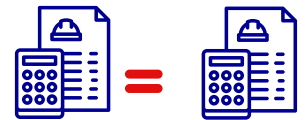
Par exemple :

- **Les aides CEE** ou Certificats d'Économie d'Énergie.
Les aides CEE ce sont les aides données par des entreprises qui vendent de l'énergie. Par exemple EDF ou Total.
- **Des aides locales**, ce sont des aides de votre ville ou de votre département
- **D'autres aides.**

3. Vérifiez que le devis signé et la facture sont identiques



Quand vos travaux sont terminés,
comparez la facture avec le devis :



- l'adresse du logement
- le montant avec le détail des travaux
- les informations obligatoires de l'entreprise qui a fait les travaux, comme le nom et le N° de SIRET (ou SIREN).

Ces informations doivent être les mêmes sur la facture et le devis



4. Vérifiez que votre dossier est complet



Votre dossier doit être complet avec :

- **tous les documents** à votre prénom et votre nom
- **aucune écriture sur les documents**
- le devis et la facture

Attention,

envoyez bien tous les documents demandés.

Sans ces documents vous risquez de retarder ou ne pas avoir MaPrimeRénov'.



Si vous avez oublié de nous envoyer un document, vous pouvez toujours le rajouter [par le formulaire de contact](#)



Ces 4 règles sont importantes pour avoir MaPrimeRénov'.

France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat

France Rénov' vous aide dans vos projets de travaux.

Nos conseillers peuvent vous accompagner à chaque étape de votre projet de travaux



Pour trouver un de nos Conseillers France Rénov' près de chez vous allez sur le site internet : www.france-renov.gouv.fr



Vous pouvez aussi télécharger notre guide MaPrimeRénov' :

- sur le site internet

https://www.anah.fr/fileadmin/externe/maprimerovguidepasa_pas.pdf



- ou en photographiant ce dessin avec votre smartphone.

On appelle cela un QR code :



Commencez dès maintenant

votre demande sur le site internet maprimerenov.gouv.fr



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Tess, Anthony et Edith, du collectif CAP'acité (site internet capacite.net)
pour la relecture et la validation du document.